

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

7/01/85
DECRET N° 85/002 du 7/01/85 INTERPPES.DGTFP.DFP.07

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA RÉPONSE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA JEUNESSE SOCIALE

Portant intégration et nomination de Monsieur
MAMOUNGOU Germain sorti de l'Institut Su-
périeur d'Éducation Physique et Sportive
(ISEPS) (Université Marien NGOUABI) dans
les cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement).

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE,

(I S A S)

(/u la Constitution du 8 Juillet 1972;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.2.84 portant modification de
D.G.B. certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1972;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonction-
naires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 74/454 du 17.12.1974 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports)
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 2, 2.3, 4, 5, 10, 13, 14,
15, 18, 19 et 20 du décret n° 63/79 du 26.3.1963 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports);

(/u le décret n° 62/130/IF du 9.5.1962 fixant le régime des rémé-
nérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;

D.C.F.
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant sta-
tut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/190/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires; des cadres de l'État.

(/u le décret n° 63/81/FP-SE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment on ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/FP-SE du 24.2.1967 complétant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Pre-
mier Ministre;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement;

(/u la lettre n° 244/DGS. du 28.7.1984 du Directeur Général des
Sports transmettant le dossier constitué par l'intéressé;

(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisa-
tion des intérieurs des Membres du Gouvernement;

SECRET

.../...

45b

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 74/454 du 17.12.1974 susvisé, Monsieur MAHOUNGOU Germain, né le 6 Mars 1959 à NGouédi, titulaire du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS) obtenu à l'Université Marien NGOUABI, session de Septembre 1983, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) et nommé au grade de Professeur Certifié Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Jeunesse et Sports.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1983-1984, sera enregistré, publié au JORIC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 7 Janvier 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSION.-

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports,



Marc Baguard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances
et du Budget,



Gabriel OBA-APOUNOU.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORIC 1
DGTFP/DFP.....6
DFP/BST 2
D.G.B. 2
D.C.F. 2
DAAF/SPORTS... 3
DOSSIER 12
INTERESSE 1
SGCM/BC 2.-